indigne du Créateur.

Les anges, ces êtres si purs, seraient très-inférieurs à l'homme, s'ils n'eussent pas reçu la liberté : Raphaël est Raphaël parce qu'il a pu devenir Sa-

XXII.

Tandis que les esprits sages admirent le merveilleux édifice du Christianisme, et se nourrissent des touchants préceptes de son divin fondateur, les antagonistes de la religion attaquent ses dogmes, et quelques-uns n'épargnent pas même sa morale ; ils disent qu'elle est exagérée; ils vont jusqu'à prétendre qu'elle est impossible.

Pour le prouver, un moven facile servit d'attribuer le sens propre à des expressions figurées, à des phrases hyperboliques, familières au génie des Hébreux. Mais, s'est-il jamais trouvé d'homme assez stupidement t fanatique pour prendre à la lettre ces mots :: "Si votre œil vous scandalise, arca-chez-le?" Nulle part a-t-n entendu littéralement ces paroles, qui livreraient le monde aux méchants : "Si quelqu'un prend votre manteau, ne-l'empê-

chez pas de prendre aussi votre robe?"

Indépendamment des exagérations inhérentes à la langue dans laquelle s'exprimait le Christ, il est essentiel d'observer que l'Evangile contient des préceptes qui nous prescrivent nos devoirs, des conseils relatifs à une perfection qui ne peut être le partage de tous. Un auteur du siècle dernier a soutenu que les interprètes de la morale évangélique, estrayés de la trouver impraticable, avaient imagine cette distinction. Bergier, en lui répondant, a prouvé qu'elle est établie par le Christ. (Ea Cêrtitude des prouves du Christianisme, 2e. partie, page 148.)

Ce ducte et sage écrivaie fait même observer que plusieurs préceples ne sont pas donnés à tous les hommes. Jésus commande à-ses diciples de ne point se mettre en peine de savoir où ils trouveront de quoi mangei, de quoi se vêtir, et leur promet que Dieu y pouvoira. Si un tel ordre était universel, l'imprévoyance ferait cesser les travaux, dissondrait les liens de famille, anéantirait la sociéte. Aussi cet ordre s'adresse-t-il uniquement aux diciples et à leurs successeurs, aux hommes revêtus du saint ministère : pour enx, il est sans restriction.

Rien ne m'a plus ému de respect que d'entendre de vénérables prêtres. longtemps persécutés, longtemps contraints de se cacher dans leur pays ou d'errer à l'étranger, affirmer avec calme que, dans les situations-les plus difficiles, ils s'étaient reposés sur la promesse du Christ, et que toujours leur confiance avait été récompensée.

XXIII

Le Christianismes a resolu le plus grand problème de morale: ne jamais

enorgueillir l'homme, et ne jamais le décourager...

Le chrétien sait qu'il ne peut obtenir la gloire éternelle que par l'intervention du médiateur : comment s'enorgueillirait-il Dans sa faiblesse, il est soutenu par un Dieu : commente découragerait-il ? Ainsi, le moraliste chrétien est garanti des deux écueils contre lesquels échoueront tous les moralistes

que n'éclaire pas le dogme du médiateur.

Les mystères du Christianisme, tout impénétrables qu'ils sont éclaircissent plusieurs mystères de la vie. Lorsque, jeune encore, cherchant la vérité qui semblait me suir, je portais sur de hautes questions mes regards incertains, j'étais effrayé de l'intervalle incommensurable qui sépare l'homme du Créateur; je ne voyais aucun-moyen de franchir cet abîme: Parsois, j'admettais de rares exceptions pour quelques biensaiteurs de l'humanité, pleins de vertu, converts de gloire. Bientôt, j'étais sorcé de reconnaître que si je les voyais briller d'un éclat vis et pur, c'était en les comparant avec moi; mais que, si je voulais les rapprocher de l'Etre infini, ils tombaient de leur rang élevé, et que j'avais peine à les distinguer de la soule. Avouerai-je toutes mes reveries? Poursuivi par l'idée qu'aucun homme en quittant ce monde n'est digne du Ciel, j'eus une conception bizarre; je pensai que la terre n'est pas l'unique lieu d'épreuves, que les âmes parcourent différents globes, et que, s'épurant par degrés dans ces demeures successives, elles pourront mériter enfin d'être admises à-la contemplation de Dieu.

Cette folie de ma raison me charma quelques instants; une réflexion très-simple me consterna. Quand l'homme pendant des milliards de siècles parcourrait des milliards de globes, et qu'il s'améliorerait à chaque pas, diminuerait-il de l'épais eur d'un cheveu l'intervalle qui sépare ses misères de la perfection de l'Etre infini?. Mon absurde hypothèse me faisait ressembler à cet astronome, qui, tombé en démence, voulait à l'aide d'une échelle ob-

server le soleil de plus près.

ari ing ing in

Confus de ma faiblesse et de la vanité de ma raison, je me souviens qu'ine sainte doctrine annonce un médiateur; et je sus saisi de l'émotion qu'on oprouve en voyant un rayon de lumière descendre au milieu des ténèbres. A continuer.

LE LIBERATEUR DANIEL O'CONNELL ..

Suite:

En présentant au Par'ement une pétition contre l'association catholique, un orangiste s'écriait en parlant de ses membres :

" Ils ont exaspéré les protestans irlandais ; ils ont scandalisé tous les catholiques romains respectables et connus par leur fidélité au trônc. Quant à la grande affaire de l'émancipation, les membres de l'association s'en mo | ochoua dans la Chambre des Lords, où le duc d'York declara que " pareil.

ancrifice, bonheur. Lucrention sans l'ordre moral servit une œuvrembjecte, quent ; ils ne se soucient que de satisfaire leur vanité, et leur ambillon-Pour flatter la première et avancer la seconde, ils n'hésiteraient pas à exposer la paix de l'Irlando et à perdre astout jumais la osuse dont ils se prétendent les champions. . La question so réduit à savoir qui nura Pautorité: suprême du Parlement d'Angleterre ou de l'association cutholique l'?

M. Plunket et M. Canning, qui étaient charges de présenter les pétitions de l'Islande au Parlement, prirent part'à ces débats. Le premier pensaitt que " l'exagération et la folie de l'association contribueraient plus puissaminent à faire ajourner le succès de la cause catholique que les efforts réunis-f de tous ses plus grands ennemis.?

M. Canning disnit: " Toutes ces institutions anormales sont générale-" ment nuisibles, surtout à la cause particulière qu'elles prétendent servir." Est-ce que de tous tems l'on n'a pas jugé ainsi les efforts des hommes qui onte cherché, par les voies légales, à renverser le despuisme, à conquérir leurs libertés? Le Gouvernement ne tanda pas à céder aux suggestions des ennemis de l'Irlande. A la fin de 1824, O'Connell fut, pour la première fois, mis en cause. Il était accusé de sédition, et sut traduit devant le jury. Dans un discours-prononce au milieu des membres de l'association, il avair

" Si jamais-l'Irlande est réduite à l'état des colonies de l'Amérique du-" Sud, je desire qu'il se lève dans ce pays un homme qui, comme Bolivar, " soit capable de secouer les chaînes de l'oppresseur et d'affranchir l'Irlan-" de de la degradation de l'esclavage !"

Cette phrase servit de base à l'accusation. . M. Plunket, jusqu'alors chargé par les catholiques de présenter leurs pétitions au Pàrlement, eut, en qualité de procureur-général, à poursuivre le héros de l'Irlande. Le ministère de lord Liverpool comptait sur la complaisance d'un jury orangiste pour obtenir une condamnation. Le triage des jurés se fit avec grand soin, et un verdict de culpabilité cût très-certainement été prononcé si M. Pluaketn'avait-pas rempli les-fonctions du ministère public. La haine des orangistes pour O'Jonnell était forte; mais elle était plus vive encore contre M. Plunket, qui, dans plusieurs circonstances, les avait poursuivis et fait condamner séverement. La lutte judiciaire se trouvant engagée entre leur persécuteur et O'Connell, celui contre lequel ils avaient de moindres ressentimens devait trouver grâce à leurs youx.

Ce n'en fut pas moins un jour plein d'angoisses que celui du 31 décembre 1824, où O'Connell comparut devant ses juges as isté de MM. Sheil, O'Loghlen et de quelques autres amis. La population de Dublin était plongée dans la tristesse. Elle savait par expérience comment les shérisss s'acquittent; dans les occasions solennelles, du soin de former des jurys agrèz-

bles au nouvoir.

L'accuse, le matin même, avait vaque à ses affaires; il s'était occupé. des intérêts de ses cliens avec l'attention et le calme ordinaires. Il passa; ensuite du rôle de défenseur à celui d'accusé, et vint s'asseoir devant ses juges vêtu de sa robe d'avocat. Plein de confiance dans son droit et la justice. de sa cause, il semblait prendre plaisir à ce qui se passait autour de lui. Ilapprouvait souvent du geste certaines paroles de ses adversaires. L'affaire entendue; les jurés se retirerent. Leur délibération ne dura pas moins de quatre lieures; ils prononcerent enfin le grand mot ignorumus, qui, bientot: répété au deliors, sut le signal d'acclamations et d'applaudissemens qui no. tardétent pas à retentir dans toutes les rues de Dublin. A l'abattement do la matinée succéda l'exaltation du triomphe. La défaite du Gouvernementvenait grandir O'Connell et accroître son prestige.

Le Ministère résolut de prendre sa revanche; il n'avait pu atteindre le cœurret la tête de l'association, il résolut de frapper le corps tout entier. Le discours royal qui ouvrit la session de 1825 annonça de projet. Un bill fut: bientôt présenté aux Chambres pour dissoudre l'association catholique. Les membres de son comité vinrent à Londres supplier qu'on les entendit à la barre; mais leur demande sut repoussée à 128 voix de majorité dans les Communes et à 46 dans la Chambre des Pairs. Le bill passa bientôt dans. les deux Chambres, et reçut la sanction royale le 9 mars. Il devait être: mis à exécution dix jours après, et rester en vigueur durant deux ans-

Dans l'espoir d'affaiblir la résistance qui devait soulever : cette loi algérienne (the algerine act); le Ministère promenait l'émancipanon, mais à deux. conditions, toutesois. La première, que le clergé catholique accepterait un iraitement, et la seconde que les petits électeurs à 40 shelings seraient sacrifiés. L'algerine act avait pris grand soin d'enumérer tous les objets aux quels s'étendait la sollicitude de l'association catholique, afin de la frapper dans toutes ses ramifications et dans toutes ses œuvies.

Le lecteur s'attend sans doute à voir crouler sous le coup de cette mesure rigoureuse l'œuvre du génie tutélaire de l'Irlande. Mais non, il n'en cet rien 3 l'action exercé par l'association ne fut que suspendue. Le 13 juillet, O'Connell présentait à l'Irlande le rapport d'un comité donnant le ré-glement d'une nouvelle association catholique. L'agitation semblait ne s'étre calmée un instant que pour apparaître plus active et plus imposante. O'Gonnell avait eu l'adresse de passer, avec sa subtilité ordinaire, à travers les mailles de l'algerine act. Les meetings recommencerent dans les villes et les campagnes. L'a-sociation était debout, forte et glorieuse de la nouvelle victoire qu'elle venait de remporter par l'ingénieuse habileté de son c chef.

Le bill de l'émancipation conditionnelle, présenté par le Ministère,